



Rapport d'Activités 2022



GÉNÉRATION
PÊCHE

Rapport d'activités de la Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais

www.peche62.fr



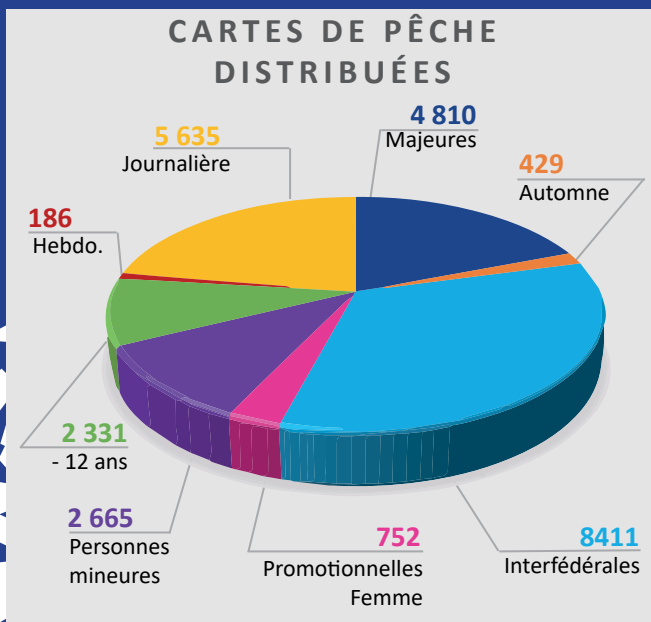
LE RÉSEAU ASSOCIATIF

74
Associations

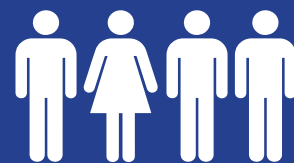
+1000
Bénévoles



Légende



25 219
PÊCHEURS



+ 6%

4 996
JEUNES - 18 ans
+5,7 %



ÉDITO

PAR PASCAL SAILLIOT, PRÉSIDENT



La pratique de la pêche devient une activité de plus en plus constituée de pratiquants spécialisés où chacun détient la vérité, où chaque communauté considère que sa pratique et sa technique sont prioritaires pour de multiples raisons.

La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais œuvre dans l'intérêt général, pour le respect de toutes les pratiques, le respect des milieux et des espèces. Il est nécessaire que chacun fasse preuve d'écoute, d'humilité, et connaisse la direction à suivre et soit solidaire tout comme il est nécessaire que chaque pêcheur s'inspire de la charte du pêcheur pour poursuivre sa «navigation». Par ailleurs, les pêcheurs savent bien que ce sont les activités humaines qui impactent les milieux aquatiques, les poissons et la ressource en eau. Dans un contexte de décroissance des populations de poissons engendrée par les facteurs conjugués comme le changement climatique, les épisodes aigus de sécheresse, la diminution des masses d'eau, nous devons nous organiser, chercher à comprendre pour alerter, communiquer, sensibiliser, convaincre. Les pêcheurs sentinelles du réseau associatif, curieux, itinérants et passionnés sont les premiers à alerter en cas de dysfonctionnement. Ils ont donc la légitimité d'exprimer leur demande sociale. Les expertises fédérales viennent étayer les observations et les préoccupations évoquées précisément en vue de proposer des mesures concrètes destinées à améliorer la situation des espèces. Vous les découvrirez à travers les études réalisées en 2022 : ADNe, la télémétrie, le suivi des poissons migrateurs...

Si les pêcheurs encadrent de plus en plus leurs usages, il est nécessaire de travailler également avec la jeunesse qui s'engagera à la condition de bien identifier pour qui et pourquoi elle souhaite se mobiliser : nous devons de transmettre nos valeurs car notre jeunesse héritera de nos actions et devra les poursuivre. C'est pourquoi, la Fédération et les Ateliers Pêche Nature poursuivent leurs actions de valorisation et participent activement au volet éducation à l'environnement et au développement durable. L'agrément de l'éducation nationale délivré par l'académie de Lille réaffirme nos priorités éducatives.

A travers les exemples présentés, vous constaterez que

la sensibilisation est importante, que la valorisation pour les jeunes et par les jeunes permet de sortir du quartier des impasses. Tout naturellement, la Fédération s'est positionnée sur des appels à projets comme «Fenêtres sur l'eau», «Agissons pour l'eau», tout en poursuivant son travail de sensibilisation auprès des procureurs des différents parquets et des dirigeants des AAPPMA. Le monde dans lequel nous vivons est aussi un univers de communication où les pêcheurs sont trop souvent absents. Sans doute est-ce parce qu'ils sont à l'image de leurs pratiques ; douces, discrètes, confidentielles. Il n'est pas toujours facile de communiquer leur travail même si parfois une action atypique mobilise la presse. Ensuite c'est le retour vers l'oubli s'ils ne jouent pas l'affrontement. C'est aussi pour cette raison que nous avons fait réaliser un superbe film dont vous trouverez les images magnifiques et des témoignages d'engagement en scannant le **QR code en 1ère page de couverture**. Nous travaillons concrètement au quotidien tels des ambassadeurs des territoires d'eau, nous luttons contre le braconnage, alertons les autorités lors de pollutions, protégeons le bien commun, recueillons des données scientifiques. Nous investissons dans des plans d'eau et des zones humides, participons aux offres touristiques et au bien-être des habitants de notre région, mais bien des combats restent à poursuivre.

Les désordres que nous constatons ces dernières années touchent tout le monde : changement climatique, sécheresses, canicules, pertes de biodiversité, cours d'eau et nappes devenues des réceptacles de substances chimiques de plus en plus nuisibles. Il faut voir nos cours d'eau comme des artères: si elles sont bouchées ou si le sang est pollué c'est la vie d'un territoire qui s'affaiblit ou se meurt ! Pour nos cours d'eau la continuité écologique et sédimentaire est le garant de gain en biodiversité. Il est alors possible d'espérer une pêche durable pour les générations futures.

La pêche est une activité populaire et un ciment social, miroir de notre rapport à la nature, thermomètre de l'état de nos cours d'eau, plans d'eau et de leur biodiversité. Elle est en mesure de participer au partage des valeurs environnementales et d'offrir ce qui nous a été donné lorsque nous étions enfants à condition d'exprimer ce que nous voulons pour l'avenir.

La mobilisation est plus que jamais nécessaire si nous souhaitons une politique de l'eau ambitieuse permettant à chacun de s'engager dans des mesures de gestion nécessaires pour amoindrir les impacts et les dégâts dans le milieu naturel, susceptibles d'affecter durablement les espèces aquatiques autant que les activités humaines.

Soyons fiers de notre engagement dans de nombreuses missions nobles et participant au bien commun. Soyons fiers des tâches accomplies, de nos actions fondées sur la nature pour pratiquer durablement notre loisir.

 1



Nouveau

Parcours Fédéral Maresquel-Ecquemicourt

Ensemble, redynamisons le loisir pêche et le bénévolat

La pratique du loisir pêche est très développée sur le bassin de la Canche. Les importantes populations piscicoles attirent de nombreux amateurs : français, néerlandais, belges...

Néanmoins depuis quelques années l'association locale de pêche peinait à recruter de nouveaux bénévoles jusqu'à provoquer sa dissolution...

Pas moins d'une année d'échanges aura été nécessaire entre la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Commune de Maresquel-Ecquemicourt et des bénévoles encore motivés pour aboutir à une nouvelle convention pour redynamiser le loisir pêche sur le territoire et sensibiliser le plus grand nombre à la richesse du patrimoine piscicole de la Canche.

Pourquoi un parcours fédéral ?

Grâce à cette nouvelle convention, les parcelles de la Commune de Maresquel-Ecquemicourt longeant la Canche vont devenir un parcours de pêche fédéral no kill. C'est-à-dire que la pratique de la pêche sera accessible à tous les détenteurs d'une carte de pêche du Pas-de-Calais ou d'une carte de pêche interfédérale.

La présence d'une belle population de truites fario et notamment de grands migrateurs

comme la truite de mer fait la réputation de ce beau parcours propice à plusieurs techniques de pêche. La volonté de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est d'y proposer une offre de pêche durable, c'est pourquoi, la pratique de la pêche sur le parcours fédéral se fait exclusivement en no-kill, remise à l'eau obligatoire du poisson. Afin de répondre à l'ensemble des pêcheurs, ce parcours est autorisé à l'ensemble des techniques de pêche (toc, leurres, mouches) hameçon simple ardillon écrasé.

Un partenariat gagnant-gagnant

Suite à la disparition de l'ancienne AAPPMA, des pêcheurs bénévoles se sont mobilisés afin de créer une association locale de pêche pour animer le loisir sur la commune. Pas assez nombreux pour reconstituer une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ils créent un club de loisir pêche. Les ambitions annoncées sont soutenues par la Fédération : redonner l'envie de pêcher aux plus jeunes notamment, valoriser et transmettre la passion de la pêche sur la commune de Maresquel-Ecquemicourt, créer des événements... L'association soutient les actions de la Fédération tels que les chantiers participatifs. La Fédération apporte quant à elle son savoir-faire pédagogique et son accompagnement en termes d'aménagements.



Les animations sur site

Ce nouveau partenariat a redynamisé le loisir pêche sur le territoire. La Fédération intervient ainsi en moyenne 2 à 3 fois par an dans la commune pour initier les enfants inscrits au centre de loisir à la pêche mais également au fonctionnement du milieu aquatique.

Un site pédagogique

De par sa configuration, accessibilité et proximité avec le Marais, le parcours fédéral à Maresquel-Ecquemicourt est l'un des sites retenus par

la Fédération pour développer un chantier pédagogique. Ainsi plusieurs pupitres ont été installés tout au long du parcours. Au-delà de ce sentier d'interprétation, les équipes de la Fédération ont également installé des panneaux de balisage pour un accès au plus grand nombre au loisir pêche : débutants comme passionnés.

De nombreux projets sont actuellement en perspective sur ce territoire attractif aux décors dépayés et à la biodiversité variée. Restez connectés sur www.peche62.fr.

Zoom sur la Zone Humide

Situé sur la rive gauche de la Canche dans le fond de la vallée, le Marais d'Ecquemicourt est constitué d'un complexe de prairies humides à marécageuses, de roselières, de mégaphorbiaies et de boisements naturels (saulaies) ou plantés (peupleraies). Ces conditions favorisent la diversification des végétations à l'échelle du site (herbiers aquatiques ; végétations amphibies, roselières et cariçaies de bord des eaux...). Le marais offre une certaine diversité d'habitats propices à l'installation de la faune des zones humides. Cette diversité s'exprime au travers de la présence de 24 espèces déterminantes de ZNIEFF appartenant à des groupes faunistiques variés. Pour rappel, les milieux humides sont des piliers du monde vivant et de véritables réservoirs d'espèces : 40 % de toutes les espèces animales et végétales en dépendent, la moitié des oiseaux et la totalité des amphibiens en ont besoin pour vivre. Il est important de préserver ces zones.



Sensibiliser, Initier



5686
personnes
sensibilisées



69
manifestations



221
panneaux installés
en 2022



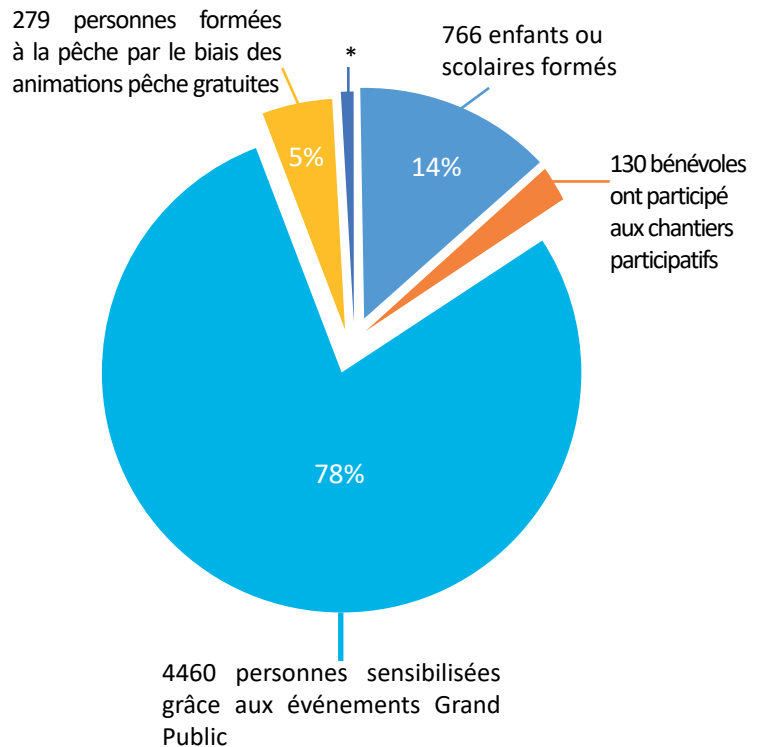
42 000
visiteurs Expo Marins
d'Eau Douce (Maréis)

Un réseau mobilisé pour initier

Les AAPPMA ont en effet un rôle essentiel dans le développement du loisir pêche. La promotion et la transmission sont en outre deux des missions régaliennes des associations de pêche. Pour cela, à chacune leur technique : animation d'un Atelier Pêche Nature, organisation d'événementiels, interventions dans les centres de loisirs de leur commune... Les bénévoles déroulent le tapis rouge pour que chacun puisse (re)découvrir un loisir pêche de qualité.

En complément des actions du réseau AAPPMA, la Fédération peut également compter sur les clubs de loisir pêche. Ainsi ce ne sont pas moins d'une dizaine d'initiations pêche qui sont organisées chaque année avec le soutien de clubs comme les Carpistes Audomarois, l'Union Arquoise section concours, le Club Mouche 62, Passion Pêche Mouche ou encore les Moucheurs des 7 Vallées. Cet accompagnement permet à la Fédération de diversifier ses thématiques. Pour rappel, plus de 95 % des animations proposées par la Fédération sont accessibles à tous (sans carte de pêche) et GRATUITES.

Graphique : Nombre de personnes sensibilisées en fonction des événements



* 51 personnes ont participé aux rencontres sportives organisées par la Fédération



La Journée Nationale de la Pêche

La journée Nationale de la Pêche en France est fixée par arrêté ministériel à chaque 1^{er} dimanche du mois de juin.

L'objectif de cette journée est de faire découvrir le loisir pêche au plus grand nombre et notamment aux personnes qui ne connaissent pas cette activité de pleine nature grâce à des animations autour de cette pratique et à la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques. A cette occasion, le réseau AAPPMA et la Fédération se mobilisent pour initier petits et grands (avec ou sans carte de pêche) aux différentes techniques de pêche mettant à disposition leurs lots de pêche et leur savoir-faire.

Les concours

La Fédération organise 3 concours dans l'année grâce à ses sponsors et les clubs partenaires. Ces concours sont l'occasion d'échanger sur les espèces ciblées et de sensibiliser les participants à la fragilité des milieux aquatiques, voire à participer au rassemblement de données piscicoles grâce à leurs captures. En outre, elle organise un concours carnassiers, un enduro carpe et un concours jeunes. A noter qu'en 2022, l'Atelier Pêche Nature de Saint-Venant a mobilisé près d'une vingtaine de jeunes pour cette rencontre et a invité des jeunes en réinsertion pour une rencontre amicale fondée sur l'entraide et la solidarité. Bravo à tous !

Zoom sur les APN

Les APN, Ateliers Pêche Nature « écoles de pêche », permettent de sensibiliser les jeunes publics à la fragilité des écosystèmes aquatiques, tout en leur enseignant les techniques de pêche principales. Animées par les AAPPMA et essentiellement possibles grâce à l'investissement de bénévoles, ces écoles sont un relai essentiel pour transmettre la passion aux plus jeunes qui peinent souvent à trouver des structures ou des accompagnants pour apprendre la pêche. Ces structures répondent à des critères de formation préconisés par la FNPF. Le Pas-de-Calais compte actuellement 4 APN (AAPPMA de Saint-Venant, de Saint-Omer, de Marquise et le dernier créé celui de Brimeux). Plusieurs projets sont en cours d'étude par quelques AAPPMA soucieuses de transmettre leur passion aux plus jeunes. Nous espérons donc voir émerger prochainement de nouvelles écoles dans le Pas-de-Calais !

En 2023, les animateurs BPJEPS de la Fédération réaliseront une session formation pour les animateurs pêche bénévoles à l'ensemble des bénévoles des APN afin de compléter leurs interventions.



Sensibiliser, Alerter



4 158
personnes
contrôlées



206
sorties fédérales



106
gardes pêche
particuliers



24
gardes pêche
en cours de formation

Des PV toujours nombreux

Près de deux fois plus de procès verbaux ont été dressés en 2022 par rapport à 2021. Les gardes pêche particuliers luttent de front contre les pêcheurs peu respectueux du code de l'environnement. Si la majorité des PV dressés concernent une pêche sans l'acquisition d'une CPMA (sans carte de pêche), nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance de l'arrêté préfectoral annuel pour pêcher en toute légalité.

Pêcher sans carte, que risque-t-on ?

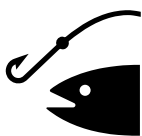
- Pêcher sans avoir la carte de pêche est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Par ailleurs, si vous pêchez sans avoir sur vous votre carte de pêche, vous risquez une amende de 38 €.
- Un pêcheur à la ligne qui pêche dans une zone interdite est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.
- A noter que les infractions et donc les amendes peuvent être cumulées.

Quelles suites sont données aux PV ?

La Fédération entretient des relations étroites avec les divers organismes de l'Etat qui suivent les contraventions dressées par la Police de la Pêche (Gardes Pêche). C'est ainsi qu'elle a échangé dernièrement avec le procureur de Saint-Omer et les services de la DDTM pour le suivi des dossiers. Ainsi en cas d'impayés, les contrevenants sont invités à se présenter auprès du tribunal judiciaire pour répondre de leurs actes.

Des partenariats renforcés

Soucieuse du respect de l'application du code de l'environnement pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la Fédération organise régulièrement des sorties communes avec des organismes ayant la compétence «Police de l'eau» comme l'Office Français de la Biodiversité. La Fédération étudie également la possibilité de former les agents municipaux afin qu'ils puissent prêter main-forte sur certains secteurs tendus. En effet, de plus en plus de communes soucieuses de préserver une pêche de qualité avec des poissons naturellement présents



100
signalements
braconnage



16
cas de pollution
signalés



prennent actuellement des mesures «pêche» par arrêtés municipaux. L'habilitation de leurs agents permettrait en outre de renforcer l'application de la loi pêche et la lutte contre le braconnage.

Une équipe renforcée (formation)

La Fédération compte au sein de son équipe salariée 7 gardes pêche assermentés : Thomas pour le Boulonnais et le Calaisis, Frédéric C. pour le bassin de l'Aa et la Hem, Adrien pour la Lys et le Bassin Minier et Frédéric T. pour la Canche, l'Authie et la Scarpe. Raphaël, Grégory et Géraldine ont également passé leur assermentation pour renforcer l'équipe en cas de forte pression. Mais l'équipe fédérale peut également compter sur l'aide d'une centaine de gardes pêche particuliers. Chaque année, les bénévoles sont de plus en plus nombreux à consacrer de leur temps pour la protection du milieu aquatique. En 2022, ce sont 24 bénévoles qui ont été formés pour rejoindre prochainement le réseau de surveillance AAPPMA. De même, la Fédération a investi dans un bateau afin de renforcer les garderies embarquées.



Thomas Morin de la Mare,
Référent Territoire du Calaisis et du Boulonnais
Tél : 07.68.44.91.80
Mail: thomas.morin-de-la-mare@peche62.fr



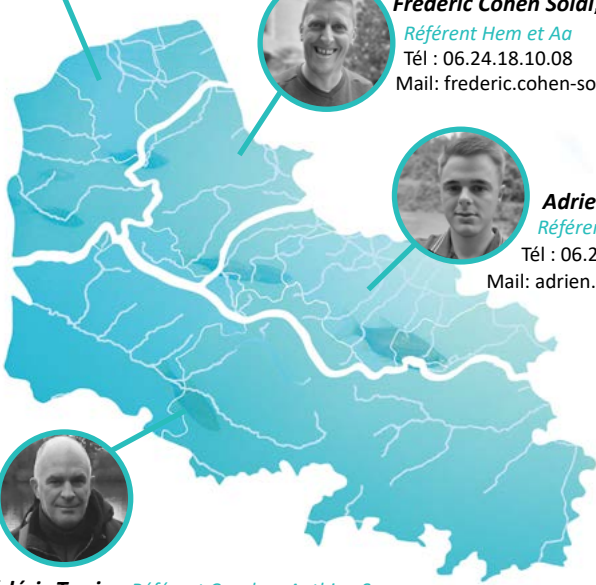
Frédéric Cohen Solal,
Référent Hem et Aa
Tél : 06.24.18.10.08
Mail: frederic.cohen-solal@peche62.fr



Adrien Hetroit,
Référent Lys, Bassin Minier
Tél : 06.24.18.10.48
Mail: adrien.hetroit@peche62.fr



Frédéric Terrier, *Référent Canche - Authie - Scarpe*
Tél : 06.24.18.10.36
Mail : frederic.terrier@peche62.fr



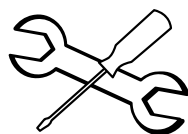


Sensibiliser, Agir



135

Opérations d'entretien
par les AAPPMA



197

Jours d'entretien



11

Chantiers participatifs

Chantiers, Sciences, Ateliers... participatifs: quels enjeux ?

Les sciences participatives en général rapprochent chercheurs et citoyens dans des objectifs de connaissance et préservation de la biodiversité. Elles reposent souvent sur un trinôme : un organisme scientifique qui élabore les protocoles et analyse les données, une association qui assure l'animation du programme et bien évidemment les participants. Elles constituent aujourd'hui un formidable outil de mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité.

Chantiers participatifs

Lancés en 2021, ces chantiers solidaires ouverts à tous remportent un vif succès. La mobilisation des bénévoles est au rendez-vous et les initiatives se développent au sein du réseau associatif.

En 2022, une dizaine de chantiers encadrés et soutenus par la Fédération ont rassemblé 130 volontaires principalement issus du réseau pêche mais pas seulement !

Au-delà de la mobilisation bénévole, les chantiers participatifs ont également développé les échanges entre la Fédération de pêche, le réseau AAPPMA et les syndicats de rivière pour des actions coordonnées et collectives pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques et un loisir pêche de qualité.

Wanted : l'Ombre commun

L'ombre commun (*Thymallus thymallus*) a été implanté sur certaines rivières de notre département depuis quelques années, et notamment sur l'Aa. Afin d'évaluer la croissance des ombres communs dans l'Aa, et d'établir une relation entre l'âge des individus et leur taille, la fédération appelle les pêcheurs à participer à une étude participative dans le but de récolter des écailles et de pouvoir les analyser. Le but de cette étude étant de définir la taille des individus à l'âge de leur première reproduction, afin de la comparer à la taille minimale de capture autorisée, et éventuellement, en fonction des résultats d'ajuster cette taille. En 2022, 34 prélèvements ont été réalisés grâce à la participation de 8 pêcheurs. Cette campagne est reconduite en 2023.





Hauts-de-France Propres : le Pas-de-Calais bon ou mauvais élève...

L'opération de nettoyage «Hauts-de-France Propres» réalisée les 18, 19 et 20 Mars 2022 par tous les amoureux de la nature au profit d'un environnement plus propre a connu un véritable succès.

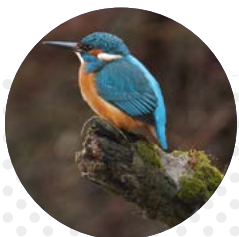
Dans le département du Pas-de-Calais, ce sont plus de 16 500 participants repartis sur 402 points de ramassage qui ont collecté plus de 2500 m3 de déchets. Au total, le département du Pas-de-Calais a donc réuni 28% de la mobilisation générale (58 336 participants au niveau de la Région).

Cette opération a donc rempli pleinement l'objectif principal qui est de mobiliser un nombre important de participants. Elle a favorisé l'accès à tous les publics et a ainsi incité les participants à des comportements exemplaires comme par exemple réduire les déchets. Il nous incombe une responsabilité à court terme :

celle de limiter la pollution des milieux, d'une part en privilégiant les achats avec le moins d'emballages possibles et d'autre part en participant ou en organisant des collectes de déchets qui jonchent déjà le sol...

Ainsi l'organisation d'un ramassage reste l'un des premiers outils pédagogiques et conviviaux pour prendre conscience du problème et l'occasion d'en apprendre plus sur nos déchets !

Néanmoins la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite aller plus loin dans la sensibilisation pour tous, bien en amont du jet du déchet (notamment à terre). C'est pourquoi en 2023, elle lancera en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer une opération de marquage écologique avec les structures scolaires : Ici commencent la rivière et la mer...



Où est Martin ?

Le projet vise la mise en œuvre d'une démarche de sciences participatives simple basée sur la notion de Présence/Absence d'une espèce : le Martin Pêcheur. La démarche permet d'identifier la présence ou l'absence durant la période de reproduction de mars à septembre (en effet l'absence de signalement est aussi une donnée importante) de l'espèce et donc de localiser la présence d'espaces et sites propices à sa nidification et à sa reproduction. Plus d'infos sur www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr



Sensibiliser, Partager



9

Hébergements
labellisés



2

Parcours
labellisés



1734

Km
réciprocitaires



29

Plans d'eau
réciprocitaires

La Réciprocité dans le Pas-de-Calais

En principe la carte de pêche permet de pêcher sur les lots de pêche de l'association à laquelle vous avez automatiquement adhéré en prenant votre carte. Mais de nombreuses associations agréées de pêche ont décidé de s'associer afin de mettre en commun leurs territoires de pêche pour offrir un espace plus vaste pour la pratique de leur loisir : c'est la réciprocité. Cela permet également aux AAPPMA de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur des cours d'eau qu'elles gèrent. Au départ, ce sont les associations qui ont volontairement mis en commun leur territoire, puis les fédérations départementales par le biais de «clubs réciprocitaires» ont peu à peu développé ce partage de territoires. Le Pas-de-Calais compte chaque année un peu plus de parcours mis en réciprocité, ce qui permet une gestion harmonisée des sites de pêche mais également une compréhension plus facile du loisir pêche. Forte de cette mobilisation générale des AAPPMA, la Fédération a pu développer depuis ses dernières années des actions autour du tourisme pêche !

Labellisation d'hébergements «Pêche»

Chaque année la Fédération accompagne de nouveaux logements de vacances dans le projet de labellisation « hébergement pêche » pour permettre aux pêcheurs de tout horizon de passer un séjour sans tracas avec toutes les commodités dont ils pourraient avoir besoin qu'il s'agisse d'un vivier ou d'un rangement pour les cannes. Nous proposons aujourd'hui une liste de neuf hébergements qualifiés sur le territoire du Pas-de-Calais. Ces structures répondent à toutes les envies du camping à l'hôtel de charme en passant par le gîte, il y en a pour tous les goûts ! Nous n'oublions pas les accompagnants qui bénéficient de services

complémentaires pour profiter de leur séjour comme le prêt d'une barque, de jeux de société ou la mise à disposition d'une terrasse, de quoi profiter d'un moment de calme au bord de l'eau. Tirons avantage de l'expérience du territoire des propriétaires et assurons-nous de découvrir tous les trésors cachés du département. Cette offre devrait encore s'allonger avec la finalisation de qualification de deux nouvelles structures début 2023. Nous souhaitons également étendre l'offre à proximité de nos côtes en prospectant dans le Boulonnais et le Calais.



2^{ème} édition du Salon de Pêche à la Mouche du Pas-de-Calais

C'est avec un plaisir non dissimulé que la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et les Clubs Mouche du territoire se sont lancés dans l'organisation du 2^{ème} salon de pêche à la mouche dans le Pas-de-Calais. Convivialité, échanges, partage, conseils personnalisés, service de qualité et de proximité sont autant de critères qui participent au succès de ce salon et qui motivent les équipes et les bénévoles à reconduire cet événement dans un lieu d'exception grâce au soutien de la Commune d'Hesdin. En effet, dès l'entrée du salon, les visiteurs seront charmés par une salle de caractère avec une charpente bois d'exception.

Quelles sont les nouveautés ?

En 2022, ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'exposants qui ont répondu présents sur une plage horaire adaptée (9h00 à 18h00) pour permettre aux visiteurs de les rejoindre tout au long de la journée. Et parce qu'il tenait à cœur aux organisateurs de promouvoir des services de qualité et le circuit court, un nouvel espace de valorisation des artisans locaux a été aménagé à l'accueil du salon en complément des services de restauration locaux présents sur place.

Les Partenaires Institutionnels et techniques



Zoom sur le Tourisme Pêche

Un temps fort a été consacré au tourisme pêche. En effet, territoire berceau du développement du loisir pêche, la Canche n'a pas dit son dernier mot : création d'un parcours fédéral, nouvelles labellisations d'hébergements pêche... Ainsi le salon a été l'occasion de réaliser une remise officielle de labels hébergement pêche et de renouveler nos engagements Tourisme Pêche auprès des partenaires.

Un événement attendu

Le salon est désormais un événement attendu par les pêcheurs à la mouche mais également les curieux. Cette nouvelle édition a rassemblé plus de 600 passionnés.

Merci à Maxime, Noah, Maxime, Lucas et Marine qui ont assuré un beau travail de communication et sont venus prêter main forte le jour de l'événement pour réaliser les directs. Des étudiants motivés, accompagnés par la Fédération dans le cadre de leur cursus universitaire.

Le partage, c'est aussi cela ! Une première expérience professionnelle réussie et validée.



Sensibiliser, Informer



71 869

visiteurs

www.peche62.fr



6 300

abonnés facebook



4 650

abonnés



~ 100

articles de presse

Derrière nos actions : Passions et compétences au service des milieux aquatiques

Car face à un environnement touché de plein fouet par la sur-urbanisation de ses zones humides, par les pollutions à répétition (exploitations agricoles, centrales à combustion fossile, eaux usées...) ou encore par le changement climatique, il est plus qu'important d'informer les pratiquants sur les bons usages à adopter d'urgence. La Fédération a participé à la réalisation d'un documentaire de 40mn qui retranscrit les missions d'une Fédération en faveur de la protection du milieu aquatique.

Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques.

En effet, la faune piscicole est l'indicateur reconnu de la qualité des milieux et de la biodiversité. Par le biais de ce film accessible depuis la chaîne youtube peche62, la Fédération espère sensibiliser le plus grand nombre à la fragilité de l'écosystème aquatique, ce monde souvent peu visible fortement menacé.

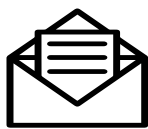
Un partenariat cross-media

En 2022, la Fédération a bénéficié d'un large plan de communication grâce à divers partenariats notamment avec l'Agence de l'Eau.

Cette année aura surtout été marquée par la diffusion du film Passions et Compétences au service des Milieux Aquatiques de Philippe Laforge, sur la chaîne régionale Wéo. Elle réunit quotidiennement plus de téléspectateurs que 7 chaînes de la TNT. Or cette diffusion a été réalisée dans le cadre d'une campagne mix-média. En effet, le partenariat comprenait la diffusion ou la communication du film sur plusieurs supports : rédactionnels web/ presse (Voix du Nord (700 000 visiteurs uniques/jour sur le site de La Voix du Nord) et Courrier Picard), 10 diffusions complètes du documentaire sur Wéo dont sur des horaires de prime time et 100 000 impressions sur le bouquet M6 !

En d'autres termes, ce cross-média a été une belle opportunité pour la Fédération de faire valoir le pêcheur comme sentinelle des milieux aquatiques grâce à une présence accentuée sur l'ensemble des supports média.





11 476
abonnés à la newsletter

Contactez les AAPPMA

Fin 2022, les AAPPMA se sont dotées d'un format unique de mail afin de faciliter les échanges mails et l'accès à l'information auprès de tous. Désormais, il est donc possible de contacter les AAPPMA depuis une adresse standard qui se présente sous la forme suivante : aappma.nomdelacommune@peche62.fr
Ainsi vous pouvez contacter l'AAPPMA d'Arques depuis l'adresse aappma.arques@peche62.fr
Concernant le nom des communes composées, il sera retranscrit par des tirets.
Exemple : aappma.aire-sur-la-lys@peche62.fr

La Charte du Pêcheur

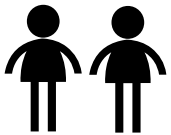
La pratique de la pêche implique, sous la responsabilité de chacun, l'adhésion aux valeurs véhiculées par les structures associatives de la pêche de loisir.
Ainsi la Fédération Nationale de la Pêche en France a décidé d'établir une charte, afin de rappeler les règles d'usage et de bon sens, articulées autour de 5 thèmes majeurs : sécurité et réglementation, respect du milieu naturel, des espèces, des lieux et des usagers.

Zoom sur la communication nationale

La Fédération nationale de pêche en France (FNPF) participe activement au relai des informations locales par le biais de ses différents réseaux de communication : réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook...) mais également par le biais de ses sites web. Par exemple le site web www.generationpeche.fr centralise l'ensemble des informations comme les hébergements labélisés, les parcours de pêche labélisés, la cartographie des fédérations départementales de pêche... En outre la FNPF permet de participer au rayonnement des différentes actions menées à l'échelle départementale au niveau national pour un accès au loisir pêche plus simple et plus visible de tous.

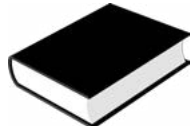


Sensibiliser, Eduquer



671

personnes sensibilisées



374

scolaires



13

classes sensibilisées



8

écoles (Hem, Canche, Audomarois)

FÉLICITATIONS

THOMAS,
Animateur Nature



Passionné d'aquariophilie, Thomas a rejoint l'équipe il y a quelques années maintenant comme agent de développement.

Sa sensibilité pour la transmission de son savoir l'a orienté vers l'éducation à l'environnement. En 2021, retour sur les bancs de l'école pour passer son BPJEPS éducation à l'environnement vers un développement durable qu'il obtient avec succès. Grâce à notre partenaire Eden62, il a pu bénéficier de la présence du club nature afin de passer l'examen.

Partenariats

Depuis quelques années, la Fédération s'associe aux structures locales afin d'accroître son activité de sensibilisation au milieu aquatique souvent méconnu du grand public. La Fédération s'engage donc dans des partenariats afin de pallier à ce manque de connaissance et faire prendre conscience qu'il faut que les choses changent.

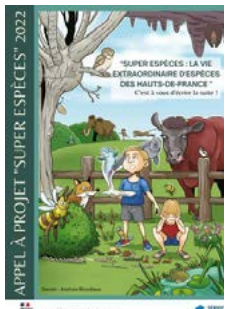
Il apparaît important d'éduquer la jeune génération aux enjeux environnementaux. Prendre soin de notre environnement passe aussi et surtout par la préservation des espaces aquatiques (rivières, fleuves, zones humides). Détenteurs de l'agrément académique dernièrement renouvelé (partenariat entre l'Education Nationale, le Ministère de la Transition Ecologique, et la Fédération Nationale de Pêche en France), nous nous rendons chaque année dans plusieurs classes du département afin de mener des activités de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

A noter que la Fédération ne se restreint pas uniquement au champ scolaire, mais qu'elle intervient également auprès du grand public. C'est pourquoi des partenariats ont vu le jour avec EDEN62, la CCPL et la Maison du Marais. Par leurs biais, nous nous adressons à un public de tout âge.

Le but de ces partenariats est avant-tout de toucher un public de néophytes souhaitant en apprendre davantage sur les milieux aquatiques parfois mystérieux pour celui-ci.



Appels à projets



- BD Super espèces - DREAL: Quoi de mieux que de bénéficier d'un support créatif pour sensibiliser tout à chacun ? Grâce à cet appel à projet, il est donné l'opportunité aux associations de participer à la création d'une bande dessinée, dans le but de faire découvrir une espèce de poisson. Quel scénario a proposé la Fédération ? Celui des péripéties que rencontrent une truite fario et une truite de mer notamment à cause de la baisse importante des niveaux d'eau en période d'étiage sévère comme on a pu connaître lors de

la dernière canicule. C'est l'occasion, par l'intermédiaire d'un outil pédagogique peu utilisé, de faire découvrir aux lecteurs la problématique du réchauffement climatique affectant la rivière et plus particulièrement la ressource piscicole.

Fenêtres sur l'eau - Agence de l'Eau Artois-Picardie: La Fédération s'est engagée à faire découvrir les zones humides à un public scolaire et notamment sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie. L'objectif fixé par l'Agence de l'eau est de sensibiliser 1% des scolaires présents sur le bassin Artois-Picardie.

Malette Lud'Eau

Des outils pédagogiques sont indispensables afin de rendre ludique toute sensibilisation. Cet outil nous a été fourni par l'Agence de l'eau Artois-Picardie sous forme de prêt. Il s'agit d'une malette pédagogique destinée au cycle 3 (CM1, CM2, 6è) qui a pour but d'aborder l'eau sous différents aspects. Cette valise est composée de quatre supports pédagogiques :

- Lud'eau thèque : ce premier support est un outil d'introduction interactif au thème de l'eau et des gestes éco-citoyens sous forme de posters ludiques pour découvrir le chemin de l'eau et les gestes responsables à adopter au quotidien.
- Lud'eau game : il s'agit d'un jeu de plateau avec accessoires dont le but consiste à répondre à des questions sur les thèmes de la consommation d'eau, de l'eau dans la nature, dans la culture, les économies d'eau et la biodiversité.
- Lud'eau lab : un mini laboratoire qui permettra de réaliser des expériences simples.
- Lud'eau science : sciences et vie de la terre ou encore physique-chimie seront au rdv.





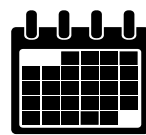
Zoom sur « Bellefontaine »



Lys
à Mencas



Liste 1
Codes ROE 18742 et
18848



55 JOURS
Début des travaux
04/07/2022



FDAAPPMA62
Maître d'ouvrage

Contexte

Cet été, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA62) en collaboration avec le SYMSAGEL est intervenue sur la Lys rivière, plus précisément dans la commune de Mencas afin de rétablir la continuité écologique au droit du vannage de Bellefontaine et de son seuil de décharge.

Ce complexe d'ouvrages autrefois utilisés pour le battage du trèfle était désuet et laissé à l'abandon. Toutefois, ces derniers provoquaient de nombreuses problématiques pour l'Homme (risques de chute sur les maçonneries, inondations) et les milieux (rupture de la continuité écologique).

Engagée dans une politique de restauration des milieux aquatiques, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de la Région Hauts-de-France s'est donc portée volontaire en qualité de maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour accompagner le propriétaire des ouvrages dans un projet de restauration écologique du site.

Objectif des travaux

Les travaux entrepris sur ces ouvrages devaient répondre à plusieurs objectifs :

- Restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments au droit des 2 ouvrages ;
- Conserver l'alimentation des deux bras dans une répartition des débits identique ;
- Favoriser la reprise de l'hydromorphologie ;
- Mettre en sécurité le site vis-à-vis des risques d'effondrement des maçonneries ;
- Asseoir les berges pour assurer un meilleur maintien de ces dernières ;
- Créer de l'habitat piscicole.



Avant travaux



Après travaux



FDAAPPMA62
Maîtrise d'oeuvre



161 110.03 € TTC
70% AEAP
30% Région HDF

Description des travaux

Ainsi, il a été fait le choix en concertation avec le propriétaire du site de procéder à :

- L'arasement du vannage principal et reconstitution de la pente de fond (pente de fond = 0.7%) ;
- L'arasement des vestiges des bâtiments (en état de ruine) ;
- Aménagement / Réfection du seuil de répartition permettant de conserver la répartition des débits tout en assurant le déplacement des poissons et des sédiments ;
- Créer de l'habitat piscicole via des recharges granulométriques favorables à la reproduction de

la truite fario ;

- Terrassement des berges du canal usinier.

Gains écologiques attendus

- Reprise de l'hydromorphologie, remplacement de l'effet occasionné par les ouvrages au profit de zones favorables à la reproduction de la truite fario ;
- Rétablissement de la circulation sédimentaire ;
- Rétablissement de la circulation piscicole sur 1,8km en amont des ouvrages ;
- Mise en sécurité du site ;
- Amélioration de l'hydraulicité locale en période de crues.



L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Voix du Nord proposent aux collectivités, aux entreprises, aux organisations de la région, voire même au citoyen, de s'engager pour l'eau dans une volonté commune de mobiliser et de multiplier les relais. Cet engagement a été valorisé lors d'un événement qui a mis à l'honneur les actions mises en place par les différents acteurs. Les travaux de Bellefontaine

ont ainsi été récompensés. L'engagement et les actions de la Fédération en faveur de l'eau font l'objet d'une reconnaissance officielle de la Fédération comme « partenaire exemplaire » de l'Agence de l'Eau et d'une large communication notamment avec la Voix du Nord.



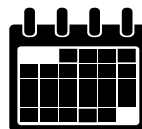
Zoom sur «Eperlecques»



Étang fédéral
à Eperlecques



2^{ème} cat.



25 JOURS
Début des travaux
16/08/2021



FDAAPPMA62
Maître d'ouvrage

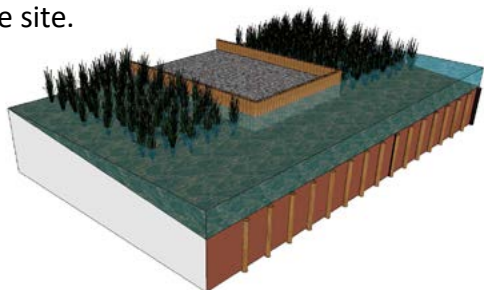
Contexte

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais a fait l'acquisition en 2021, via le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, d'un étang privé d'environ 4.5 ha, situé sur la commune d'Eperlecques. Cette acquisition a pour vocation de proposer un étang ouvert au public où se conjugueront protection des zones humides et pratique respectueuse et durable du loisir pêche.

Objectif des travaux

Les travaux réalisés sur le plan d'eau devaient répondre à plusieurs objectifs :

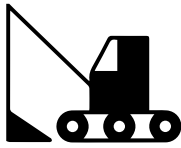
- réouvrir le milieu au niveau de la berge Nord ;
- améliorer la capacité de production et d'accueil du site pour l'ichtyofaune ;
- permettre une pratique respectueuse et durable de la pêche sur le site.



Description des travaux

La ripisylve de la berge Nord était vieillissante et essentiellement composée de saules marceaux et d'autres essences arbustives ainsi que de quelques sujets de hauts jets limitant le développement de la mosaïque d'habitats naturels. Des arbres de hauts jets étaient également présents à proximité de la berge. La présence de ces arbres, et la chute de leurs feuilles dans le plan d'eau, ont provoqué un colmatage du fond de l'étang. De plus arrivés à maturité, ces arbres présentaient un risque non négligeable de chute et de mettre en péril la sécurité sur le site. Ainsi, afin de remédier à ces problématiques, 35 arbres ont été abattus sur le site au droit de la berge Nord.

Dans le cadre de l'aménagement de la berge Nord de l'étang et dans un but d'augmentation des surfaces propices au frai, un traitement de la végétation en place a été réalisé afin de relancer la dynamique de développement de la végétation rivulaire au droit de l'étang. Pour cela, un défrichage et un débroussaillage de la berge sur environ 170 ml ont été réalisés. Seuls les sujets ligneux intéressants à maintenir sur la berge ont été conservés.



FDAAPPMA62
Maîtrise d'oeuvre

95 195,78 € TTC
57% AEAP

28% Région HDF - 15% FNPF

Afin d'augmenter la surface propice à la reproduction des espèces piscicoles sur l'étang, il a également été décidé de recréer les conditions propices à l'instauration d'une nouvelle ceinture végétale en connexion avec la roselière existante sur le site. Les travaux ont consisté en un rehaussement du fond de l'étang à l'aide de terre végétale calée 50 cm sous le niveau hivernal du plan d'eau. L'inclinaison de pente de l'aménagement permettra ainsi d'établir un gradient de hauteur d'eau qui favorisera l'implantation d'espèces héliophytiques, participant ainsi directement à l'amélioration de la diversité végétale. Pour aider à la reprise de la végétation, une plantation d'hélophytes a été réalisée à l'aide de plants achetés et de plants récupérés sur site afin d'accélérer et de maximiser les chances de reprise végétale sur l'aménagement.

Enfin, afin de permettre la pratique de la pêche dans le respect du site et en toute sécurité, les 24 pontons de pêche sauvages présents sur le site ont été déposés et remplacés par des pontons de pêche adaptés à la gestion écologique du site et offrant aux pêcheurs toutes les conditions de sécurité.

Gains écologiques attendus

Les travaux entrepris au niveau de la berge Nord ont permis une reprise de la végétation héliophytique qui servira de zone de reproduction aux différentes espèces piscicoles présentes sur le site.

La mise en place de pontons, panneaux pédagogiques, tables de pique-nique etc... permettront aux pêcheurs et aux promeneurs de profiter du site en toute sécurité et dans le respect de la nature du site.



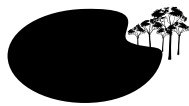
A noter que ces travaux d'aménagement profitent à tous : espèces piscicoles et pêcheurs. En effet, les avancées sont étudiées pour favoriser la reproduction cyprinicole tout en permettant un accès sécurisé aux promeneurs et aux pêcheurs.



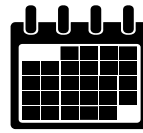
Zoom sur les « Marais de Contes »



Etang fédéral
à Contes



2^{ème} cat.



55 JOURS
Début des travaux
05/07/2022



FDAAPPMA62
Maître d'ouvrage

Contexte

Situé dans le lit majeur de la Canche, ce complexe humide d'importance résulte notamment de l'exploitation locale de la tourbe qui a façonné le paysage actuel du marais.

Ce marais est géré depuis plusieurs décennies par la Fédération qui depuis 2003 oriente ses actions vers une gestion adaptée au contexte zones humides.

En 2015, la Fédération en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Communauté de Communes des 7 Vallées et la Région a mené des travaux visant à rétablir la continuité écologique, les capacités d'autoépuration naturelles et la restauration des habitats aquatiques.

Le suivi écologique effectué depuis 2014 sur le site montre clairement que les efforts significatifs de restauration ont permis de rétablir la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques sur le site. Néanmoins, les habitats terrestres en perpétuelle évolution limitaient considérablement l'expression des habitats humides dont l'impact sur la biodiversité se faisait sentir.

Objectif des travaux

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DREAL, la FDAAPPMA62 a proposé un projet de réouverture des milieux humides en voie de fermeture afin de :

- Rétablir le fonctionnement naturel des zones humides en présence ;
- Empêcher la fermeture des milieux par la mise en place d'une gestion pastorale extensive ;
- Favoriser l'expression d'une mosaïque d'habitats ;
- Obtenir des gains réels de biodiversité vis-à-vis de la faune et de la flore terrestre inféodées aux zones humides ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation des zones humides.

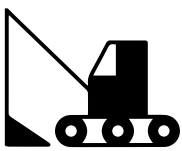
L'intervention sur le milieu terrestre permet, en cohérence avec les actions de restauration des milieux aquatiques, de restaurer et d'augmenter d'autant plus la valeur environnementale du marais communal de Contes et de pouvoir sensibiliser l'ensemble des usagers du site aux enjeux de préservation des zones humides et de la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent.



es»



FDAAPPMA62
Maîtrise d'oeuvre



156 161.54€ TTC
-DREAL : 82.95%- FNPF :
15.86% - AEAP : 1.38%

Description des travaux

Les travaux ont consisté en la réouverture d'une surface de 2.86ha située en plein cœur du marais. Pour cela, des opérations de déboisement et de défrichage ont été menées. Environ 60% de la végétation ligneuse et arbustive a été supprimée permettant l'expression de nouvelles communautés végétales tout en conservant quelques arbres morts ou remarquables. L'ensemble des débris ligneux issus des opérations ont été broyés. Afin de se prémunir d'une fermeture prématurée du milieu, un pâturage extensif a été mis en place. En effet, 8 chèvres des fossés (boucs castrés) ont pris place au sein de cette zone ré-ouverte et ont pour rôle de maintenir la zone ouverte. Afin d'accueillir ce cheptel, un abri, une clôture, et des passerelles permettant de se déplacer d'îlots en îlots ont été mis en place.

Gains écologiques attendus

Les travaux de défrichage et de déboisement ont permis de retrouver un milieu prairial eutrophe et ont permis de rétablir un équilibre naturel entre boisement et zones ouvertes indispensables au bon fonctionnement écologique d'un marais.

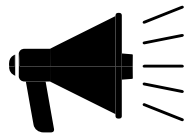
La diversification des habitats concourt à une augmentation de la richesse spécifique et de la biomasse du marais.

Le pastoralisme permet de limiter le développement du boisement et une nouvelle fermeture du milieu par les ligneux. Le maintien d'un milieu ouvert favorise maintenant le développement d'espèces végétales et animales inféodées aux milieux ouverts alluviaux. En outre, la réouverture permet désormais à la végétation hydrophytique et héliophytique de se développer contribuant à l'épanouissement de tout le cortège d'espèces inféodées à ce type de milieu (herpetofaune, entomofaune, ichtyofaune...). Egalement, les travaux de suppression des ligneux en bordure des chenaux permettent désormais de limiter le comblement et l'atterrissement de ces derniers.





WORLD FISH MIGRATION



200 000 000
personnes sensibilisées
grâce aux médias



78
pays participants



473
événements

Organisée tous les deux ans par la fondation « World Fish Migration », la Journée Mondiale des Poissons Migrateurs met à l'honneur l'importance de la continuité écologique des rivières et les poissons grands migrateurs, pour beaucoup menacés. Ce jour-là, de nombreuses structures dans le monde entier organisent des événements sur le thème « Reconnecter les poissons, les rivières et les hommes ».

Deux expositions temporaires

La Fédération en partenariat avec l'AAPPMA de Samer a invité le public à découvrir les poissons migrateurs qui voyagent dans nos cours d'eau par le biais d'une exposition photographique de 13 clichés installés dans l'allée Jean Bardol à Samer. Cette exposition gratuite, mise à disposition pendant 4 mois a permis de sensibiliser près d'un millier de personnes suite à un emplacement stratégique au cœur d'événementiels de la ville comme «la route du poisson».

La Fédération souhaite ainsi sensibiliser le grand public et notamment les plus jeunes sur la fragilité des espèces migratrices et l'exigence de leur cycle de vie mais également sur les enjeux de la continuité écologique.

Sous un format similaire, quatre structures avec illustrations photographiques ont été installées pour une durée de près de 6 mois à proximité de la base de canoë-kayak de la commune de Montreuil-sur-Mer.



Anoter que ces expositions s'inscrivent dans la continuité de la campagne nationale «Sauvons Nos Rivières : Acte 2, Migrateurs en danger». Cette campagne inédite de sensibilisation nationale a débuté le 18 mai en s'adressant au grand public et aux instances institutionnelles, avec pour objectifs de faire un état des lieux de la situation et de rappeler l'urgence d'une mobilisation collective, face à un déclin massif de ces espèces depuis 50 ans.



3 100
associations
impliquées



+1 000 km
de continuité écologique
rétablie



**DAM
REMOVAL
EUROPE**



Dam Removal Awards : reconnaissance européenne

L'ambition de la structure Dam Removal Europe est de restaurer les rivières d'Europe qui ont une grande importance naturelle ou culturelle. Beaucoup de ces rivières sont fragmentées par des barrages et des déversoirs obsolètes. La suppression des obstacles sans usages a ainsi été reconnue comme un outil de restauration des rivières durable et rentable. Elle est incluse dans la stratégie 2030 de la Commission Européenne pour la Biodiversité, qui a fixé l'objectif de rétablir la continuité écologique sur au moins 25 000 km de rivières. Pour valoriser le travail des structures porteuses de projets en faveur de la continuité écologique des rivières, Dam Removal Europe a mis en place un prix annuel : le « Dam Removal Award ». Ce prix a pour vocation de récompenser les suppressions d'obstacles les plus innovantes et les plus inspirantes sur nos rivières européennes. Le prix est organisé par Dam Removal Europe, la fondation World Fish Migration Foundation, WWF, la Banque européenne d'investissement et est soutenu par la Dutch Postcode Lottery.

Voilà une belle reconnaissance européenne du travail en faveur de la continuité écologique mené par la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur l'Aa.

En 2021, le pôle restauration écologique finalisait le projet d'arasement de l'ouvrage dit Fersinghem sur l'Aa, un projet en faveur du rétablissement de la continuité écologique. Or ce projet a été retenu parmi les 5 finalistes européens pour le prix Dam Removal Awards. Même si le projet n'a pas été remporté la première place, l'équipe du Pôle Restauration a démontré son savoir-faire en tant que Maître d'oeuvre et Maître d'ouvrage sur ce projet d'envergure. La Fédération reste une des seules associations à détenir cette compétence de gestion d'un projet de sa conception à sa réalisation. Ces travaux ont été possibles grâce aux financements de partenaires comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région Hauts-de-France.



Connaître pour mieux gérer



50

inventaires piscicoles



3 260

données diffusées



3

pêches de sauvegarde
et / ou sauvetage

Déploiement de l'ADNe

L'ADN environnemental est une méthode innovante, largement éprouvée au cours de cette dernière décennie, et en pleine expansion. Elle constitue un outil de détection et de veille environnementale formidable, dont la mise en oeuvre est simple et non intrusive, permettant de produire des listes faunistiques, mais également de mettre en exergue la présence d'espèces exotiques ou d'espèces patrimoniales rares.

Chaque année depuis 2020, des inventaires des populations piscicoles sont réalisés par les agents du Pôle Connaissance via des prélèvements ADNe. En 2022, ce sont la Canche et ses affluents qui ont été échantillonnés afin d'améliorer les connaissances sur les populations et d'apprécier,

selon les sites retenus, le gain écologique induit par les récents travaux de restauration de la continuité écologique.

Cette étude s'inscrit alors dans les objectifs du PLAGEPOMI Artois-Picardie 2022-2027.

Par ailleurs, suite à des signalements récents de présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le département, la recherche de celle-ci permettra d'orienter les investigations futures dans le cadre du réseau écrevisses de l'OFB.

A noter que ces données peuvent être couplées avec les captures signalées à la Fédération. Ainsi la présence du silure dans le Marais de Palluel a été conforté par la prise de photos récemment.

A noter que toutes les actions du pôle technique s'appuient sur des outils d'aide à la décision développés en interne tout en veillant à mettre en synergie les différents intérêts des acteurs de l'eau et des gestionnaires des milieux aquatiques.



Télémetrie

Une étude télémétrique (Radio & RFID) a été mise en œuvre sur l'Aa rivière de Blendecques à Lumbres (15km), soit sur l'ensemble du cours d'eau classé liste II au titre du L 214.17 du CE. Le but est d'étudier le comportement des espèces inféodées à ce continuum (la truite fario, la truite de mer et l'ombre commun), notamment dans leurs migrations de reproduction, et d'obtenir des données sur l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicole (bras de contournement, passes à poissons).

Au total, 6 ombres, 4 truites de mer et 28 truites fario ont été marqués à la fin de l'été 2021 et ont été suivis jusqu'à la fin du mois d'avril 2022 (fin de la période de reproduction de l'ombre). Les résultats sont actuellement en cours d'analyses.

Les différentes pêches d'échantillonnage 2022

Au total, le pôle connaissance réalisera 53 inventaires en 2022.

- 3 inventaires complets sur les Baillons à Beussent et sur la Lawe à Houdain (Station amont et aval de travaux de restauration à N+3)
- 20 stations de Réseau de Surveillance Anguilles (RSA) sur les contextes Canche et Authie ;
- 25 stations d'échantillonnage pour l'Indice d'Abondance Saumons (IAS), tacons, juvéniles de saumons, sur les rivières Hem, Course, Créquoise, Ternoise, Canche, Authie ;
- 3 pêches de sauvegarde sur le ruisseau du Blacourt à Leulinghen-Bernes, sur la Scarpe canalisée à Corbehem et sur la Scarpe rivière à Maroeuil ;
- 2 pêches par ambiances grands milieux avec l'Electro fishing boat dans le Marais de Contes et le plan d'eau fédéral d'Eperlecques.

EEE : Quels sont ces envahisseurs ?

La diffusion d'espèces exotiques envahissantes (EEE) est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Les milieux insulaires sont particulièrement concernés. En lien avec ses engagements internationaux et européens, la France a mis

en place un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leurs conséquences. Les principales mesures concernent l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel (art. L.411-5 du Code de l'environnement) et des actions de sensibilisation. Les pêcheurs participent à la prévention et luttent contre les espèces exotiques envahissantes à leur mesure par le biais d'adaptation de la réglementation pour éviter la prolifération d'espèces comme la perche soleil, le pseudorasbora... Plus récemment, la Fédération a introduit dans son arrêté préfectoral l'interdiction d'utiliser le gobie à tâches noires comme appâts.





Suivre les espèces à enjeu p



74
passages
grands migrateurs



375
anguilles recensées
Canche



25
Indice d'Abondance
saumons



44
Tacons

Suivi du Riverwatcher

Début 2016, la Fédération réalise le suivi d'un système de vidéo-comptage « Riverwatcher » installé sur le barrage de Mourlinghen, à la sortie de la passe à poissons. L'objectif de cette station est l'acquisition de connaissances plus précises des stocks d'espèces amphihalines présentes et de leurs conditions de migration, notamment pour permettre une gestion durable de ces espèces à forts intérêts économiques et patrimoniaux.

Les remontées de truites de mer comptabilisées en 2022 sont au nombre de 74, ce qui est inférieur à la médiane. Il est à noter que cette année et pour la première fois depuis l'implantation du système de vidéo-comptage, 3 individus de lamproies fluviatiles ont été observés lors de leur montaison au mois de novembre. Aucun passage de lamproie marine n'a cependant pu être comptabilisé.



L'indice d'abondance tacon

Depuis 2017, la Fédération du Pas-de-Calais réalise chaque année des Indices d'Abondance saumons (IA SAT) sur les principaux bassins du département accueillant du Saumon. Cette étude a été initiée en partenariat avec l'OFB, à la suite d'une demande du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) d'Artois Picardie, dans le but de créer de la donnée destinée à développer à terme un modèle qui permettra d'évaluer les TAC (Taux Admissibles de Captures) possibles sur chaque cours d'eau. Concrètement l'Indice d'Abondance saumons correspond au nombre de tacons de l'année (0+) capturés par 5 minutes de pêche sur une station déterminée.

En 2022, les résultats apparaissent globalement mitigés, voire médiocres, à l'exception de la Course (20 tacons sur la station située à Estrée). Il est cependant à noter que, pour la première fois depuis le début de ces suivis, un saumon a été constaté sur le bassin de la Hem (0+ - 104mm).

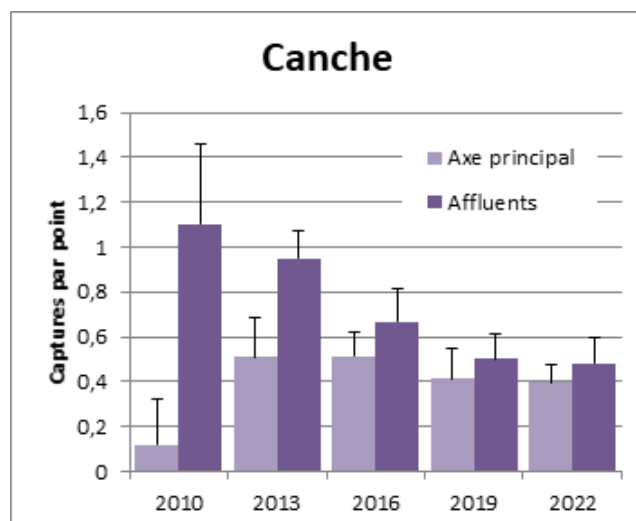
articulier



Monitoring Anguille

Longtemps abondante, malgré sa réputation d'espèce robuste, l'anguille européenne se retrouve en forte régression depuis les années 1980. De par leurs statuts de migrateurs, elles sont soumises à l'impact de la rupture du continuum fluvial et aux changements climatiques globaux. Les anguilles sont impactées par de nombreux événements. Elles sont sujettes aux modifications du Golf Stream, à la dégradation des habitats, aux barrages, à l'altération de la qualité de l'eau... Nous pouvons également citer sa surpêche en mer. Ainsi malgré les mesures de conservation déjà mises en place (statut UICN, plan de gestion...), l'amélioration des connaissances et la sauvegarde de cette espèce emblématique de nos cours d'eau est prépondérante.

Les suivis font l'objet d'une analyse qualitative et quantitative des peuplements d'anguilles recensés. Ainsi ces séries chronologiques de la présence de l'anguille sur les différents contextes étudiés permettent d'appréhender l'évolution et la structure des peuplements. Or le constat est plutôt alarmant. Les données indiquent une baisse progressive des captures depuis le début du suivi en 2010 dans chaque bassin. En 2022, le suivi s'est porté sur les contextes Canche et Authie. Sur ces deux bassins les résultats sont inquiétants avec une diminution globale et progressive des densités. Le recrutement est en baisse sur ces deux bassins et apparaît nul sur les affluents de l'Authie. Il en ressort de ce fait un vieillissement des populations.



DES RÉSULTATS INSUFFISANTS

En raison du manque d'ambition des mesures prises dans le plan national lors de son élaboration en 2008, la FNPF a rejeté ce plan tel que présenté en décembre 2008. Depuis, après plusieurs années de mise en œuvre, les résultats restent tenus voire insuffisants. Et si les mesures sur la pêche sont appliquées malgré des quotas de civelles très généreux au regard de l'état de l'espèce, les mesures sur les milieux et sur le transfert peinent à atteindre les niveaux envisagés. La restauration de continuité écologique est largement en deçà des objectifs et leur suivi reste insuffisant. Les effets du transfert restent peu connus mais les informations disponibles indiquent une forte mortalité des anguilles transférées.



Vidéo comptage à Douriez

ZOOM SUR

la passe à poissons

Un chantier hors du commun s'est achevé au moulin de Douriez, situé à la frontière avec la Somme en face de la pisciculture de l'Authie ! L'ancienne passe à poissons aménagée dans les années 1990, était obsolète et ne garantissait pas la libre circulation de toutes les espèces. Financé pour moitié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, son objectif est double :

1

Une passe à poissons nouvelle génération a été implantée au pied du moulin, une obligation réglementaire puisque la rivière Authie est classée en Liste 2 du L214-17 du Code de l'Environnement, ce qui oblige les barrages à être le plus transparent possible pour un certain nombre d'espèces, que celles-ci puissent circuler librement et réaliser la totalité de leur cycle biologique.

2

La réalisation d'un ouvrage le plus écologique possible ! Dans les faits, il y a deux ouvrages en réalité : une passe à gros débit pour faire passer toutes les espèces, et une autre à côté spécifique aux anguilles. Tout a été étudié pour s'adapter aux différentes espèces !

Installation du système de vidéo-comptage

Suite à l'aménagement de la passe destinée à l'ensemble des espèces piscicoles, une Station de Contrôle des Migrations (STACOMI) a vu le jour en octobre 2022, avec le concours financier de la Région Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Idéalement située, sur le bas du bassin de l'Authie, à environ 25km de l'estuaire, cette station nous permettra d'obtenir des informations sur les flux de l'ensemble des poissons transitant dans la passe à poissons, et notamment d'acquérir des chroniques annuelles en routine des remontées migratoires sur l'Authie.

Ce bassin versant présente en effet de forts enjeux vis-à-vis des espèces piscicoles amphihalines. L'acquisition de connaissances plus précises sur les stocks de ces dernières et sur leurs conditions de migration est alors primordiale. Elle permettra notamment une gestion durable de ces individus à forts intérêts économique et patrimonial. En outre, la production de données et d'images de qualité par ce système constitue également un formidable outil de communication et de sensibilisation du grand public et des acteurs du territoire.



La passe à poissons mise en place sur le barrage de Duriez sur l'Authie est une passe à bassins successifs à simples fentes verticales, constituée de 6 bassins et d'un bassin amont de stabilisation dans lequel est implanté le dispositif de vidéo-comptage de type Ibaï Begi. Ce dernier est composé d'une chambre amovible de 160cm de hauteur sur 110cm de largeur comportant 2 caméras, situées face à un panneau LED de rétroéclairage. Le chenal de visualisation entre ces deux éléments est de 50cm de largeur, cette dimension tenant compte des contraintes hydrauliques et de l'optimisation de la détectabilité des poissons.

A cette installation est couplé un logiciel d'acquisition des images et de dépouillement des données. Le logiciel d'acquisition vidéo réalise l'enregistrement numérique de séquences d'images lorsqu'un mouvement (passage de poisson) est détecté.

Les données (heure de passage, espèce, nombre, taille...) sont ensuite dépouillées et bancarisées. Le nombre de remontées de truites de mer et saumons atlantique sera régulièrement renseigné sur la page dédiée sur le site internet de la fédération.



Une information partagée est réalisée par le biais d'une page web dédiée sur www.peche62.fr Rubrique Actualités, Connaissance aquatique.

Vous pouvez y retrouver le descriptif du fonctionnement de ce nouveau système de vidéo-comptage mais également un bilan régulièrement actualisé des passages de grands migrateurs (saumons et truites de mer).

Vous souhaitez avoir accès aux images ? Pour visionner les meilleurs passages filmés, n'hésitez pas à vous abonner à la page facebook de la Fédération peche62 et à la chaîne youtube.

Réunion entre
la Direction Régionale
Voies Navigables de France
& les Fédérations de pêche 59 & 62

Lille le 04/10/2022



Renouvellement des baux


221 km
de canaux


17ha
de plans d'eau

Location des baux de pêche

Contrairement à d'autres territoires, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique prend financièrement à sa charge les baux de pêche VNF et les rétrocède aux AAPPMA de son réseau.

Ce nouveau bail est consenti pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2027. Pour un montant de près de 10 000 euros par an, la Fédération participe donc à élargir l'offre de pêche sur le territoire.

Néanmoins, il faut savoir que la location est soumise à un cahier des charges strict. Le pêcheur use de ses droits de manière à n'entraver ni la navigation, ni le passage sur les chemins de halage et les francs-bords. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour ne gêner en rien les manœuvres aux écluses, barrages, pertuis et autres ouvrages d'art. Il est responsable de tous retards, avaries et dommages qu'il fait éprouver soit à la traction mécanique ou électrique, soit aux bateaux, voitures et bestiaux des exploitants des propriétés riveraines, des habitants en faveur

desquels cette faculté de circulation a été réservée et des amodiataires des produits de francs-bords.

Le float tube et la navigation sur les canaux

Depuis Mai 2019, les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont travaillé de concert pour légaliser cette pratique sur plusieurs voies d'eau des Voies Navigables de France à savoir pour le Pas-de-Calais :

- Lys Canalisée, PK début 0,50, Pk fin département du Nord ;
- Rivière de la Houlle, section complète ;
- Canal d'Aire, Traversée de la Bassée ;
- Canal d'Aire, Impasse amont d'Aire-sur-la-Lys ;
- Canal de Beuvry, section complète ;
- Port de Plaisance de Béthune, section complète.

Le bilan apporté par VNF sur la pratique de float tube est globalement positif sur les secteurs autorisés. Cette autorisation annuelle sera prochainement étudiée à travers une convention plus durable dans laquelle la Fédération du Pas-de-Calais souhaite intégrer l'ensemble des zones non naviguées.



de pêche



La circulation sur les voies de Halage

La circulation sur les chemins de service n'est pas permise aux pêcheurs (sauf autorisation spécifique individuelle). Les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais ont sollicité VNF pour pouvoir y accéder car la proximité du véhicule et de la zone de pêche est indispensable pour certains types de pêche nécessitant beaucoup de matériel ou pour les personnes à mobilité réduite et/ou âgées.

Pour argumenter notre demande, nous nous sommes appuyés sur des exemples de tests effectués par VNF Bas-Rhin, Haute-Saône et Moselle. Pour gérer la problématique de l'autorisation de circuler sur les chemins de halage, ces expérimentations ont mis en place les dispositifs suivants :

- formulaire d'autorisation en ligne à renseigner sur le site internet de VNF ;
- autorisation de circuler induite par le matériel de pêche présent dans le véhicule + carte de pêche ;
- chemins ouverts aux pêcheurs titulaires d'une carte.

VNF a rappelé la fonctionnalité première d'un chemin de service et le mode de fonctionnement des conventions de superposition d'affectation qui confient également des obligations d'entretien notamment au cosignataire de la charte.

Néanmoins, dans une logique de conciliation des usages de la voie d'eau, VNF a indiqué ne pas être opposé à étudier les demandes. Il est convenu que nous produisions une liste des secteurs identifiés comme susceptibles de répondre à ces besoins. Etant précisé que ces secteurs devront être très proches de la voirie et permettre le stationnement et le maintien de la circulation sur le chemin de service simultanément. A cet effet, une demande auprès des AAPPMA pour nous communiquer les lieux propices a été effectuée. Dès réception des réponses, VNF étudiera les zones en lien avec les référents territoriaux. Les secteurs retenus, déjà sous convention de superposition d'affectations, devront faire l'objet d'une information auprès des titulaires de CSA.

Le saviez-vous ?

La Fédération du Pas-de-Calais est souvent remise en cause quant à l'accessibilité des berges le long des canaux. VNF indique que l'entretien des berges répond à un plan de gestion VNF. Afin d'adapter ce plan aux usages et notamment à la pêche, la Fédération souhaite pouvoir apporter son expertise et accompagnement auprès de VNF qui étudie cette proposition.



Un réseau associatif fort



74

AAPPMA



+1 000

Bénévoles



5

APN



7

Clubs partenaires

Réunions de secteur

Chaque année, le conseil d'administration de la Fédération profite du « calme hivernal relatif » pour organiser des réunions de secteurs destinées à l'ensemble des responsables et bénévoles d'AAPPMA du département.

Ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger, discuter, et faire avancer ensemble la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques dans le Pas-de-Calais.

Elles sont une excellente occasion pour les responsables des AAPPMA d'exprimer directement leurs besoins, leurs attentes et leurs problèmes aux élus de la Fédération. En 2022, le format a évolué pour combiner rencontre / échanges et formation. En effet, suite aux nouvelles élections, un rappel réglementaire a permis aux nouveaux bénévoles d'appréhender l'ensemble des droits et devoirs d'une AAPPMA. Suite à ces réunions, une forte volonté de la part des gestionnaires d'être accompagnés sur plusieurs thématiques tels que la gestion administrative, l'entretien...

Formations à venir

Tel le monde professionnel, la gestion des AAPPMA évolue au grè des nouveaux arrêtés. C'est pourquoi il a été proposé lors des dernières réunions de secteurs d'accompagner les bénévoles gestionnaires dans une « formation continue ». Cette formation est essentielle pour ne pas se retrouver en décalage face aux changements. Pour cela, en 2023, la Fédération partira à la rencontre des AAPPMA pour développer leurs savoir-faire et connaissances sur des thématiques précises comme l'utilisation de l'outil de gestion dédié aux AAPPMA (cms eolas), la communication auprès des adhérents, l'organisation d'événements mais également sur des thématiques plus techniques comme la gestion de la ripisylve ou le fonctionnement du milieu aquatique, le tout afin d'adapter les pratiques du loisir pêche au contexte de chaque territoire. Ces formations fondées sur des temps d'échanges / retours d'expérience se voudront conviviales et ludiques.



AAPPMA de Palluel

AAPPMA de Saint-Pol-sur-Ternoise

Portraits de bénévoles



Frédéric, Vice-Président et Steve, Président de l'AAPPMA de Beaurainville (Canche, 1^{ère} catégorie)

Nous avons décidé de nous investir dans notre AAPPMA avant tout par passion et pour permettre aux pêcheurs d'exercer la pêche de loisir que ce soit seul, en famille ou entre amis dans un environnement adapté. Nous souhaitons assurer la gestion et l'entretien des berges avec

l'aide du SYMCEA et d'Amélie au poste de la ressource piscicole et de la protection de l'environnement sur notre parcours. Il est essentiel pour maintenir les équilibres environnementaux et assurer la durabilité que les pratiquants soient sensibilisés. Nous espérons que des passionnés respectueux rejoignent nos beaux parcours de pêche sur notre AAPPMA par le biais de nos actions et que la Fédération du Pas-de-Calais continuera à nous soutenir et nous épauler dans nos engagements. Nous allons améliorer nos événements (l'ouverture de la saison, la fête de la pêche et le concours), créer une école de pêche, des Ateliers Pêche Nature. A terme, une fois les infrastructures réalisées, il est certain que la Canche sera un attrait économique et touristique.

Laurent, Président de l'AAPPMA de Palluel (2^{ème} catégorie)

Il y a des tas de raisons pour s'investir dans une AAPPMA. C'est rendre un peu à la nature ce qu'elle nous donne sans compter. C'est participer à des débats, à des décisions sur une zone de pêche bien définie. C'est avoir au final son mot à dire et surtout prendre part à la protection du milieu aquatique. Je sais que l'on change les choses de l'intérieur en étant acteur et non spectateur. J'ai repris le poste de Président suite au décès de l'ancien Président, M. Lemaire. L'AAPPMA de Palluel est sur une bonne dynamique. Je suis fier de ce que l'équipe réalise, elle est efficace et volontaire. Nous avons l'aide et le soutien de la Mairie. Ecoland reste notre partenaire dépositaire. Et l'entente avec les hutteurs est bonne. Un garde de pêche particulier rentrera prochainement en fonction. Pêcheurs est un terme assez réducteur, nous pourrions dire écolos, sentinelles, gardiens, lanceurs d'alertes, voilà ce que nous sommes en réalité. Et voici toutes les valeurs que nous souhaitons défendre. Il ne faudrait surtout pas laisser à des idéologues plus qu'à des passionnés l'arbitrage décisionnaire de l'avenir de notre passion. La pêche est une passion indescriptible tant elle fait du bien à l'âme, il est donc logique de protéger et veiller sur son milieu.



Rappel : En prenant votre carte de pêche, vous adhérez à une association locale et rejoignez le 2^{ème} plus grand réseau associatif de France, constitué de 3 600 AAPPMA et 40 000 bénévoles en France. La carte de pêche offre l'opportunité de s'engager bénévolement, car être pêcheur c'est aussi un acte militant, que ce soit en faveur du loisir ou de la protection du milieu aquatique.





Acquisitions foncières

Les Ballastières d'Aire-sur-la-Lys, lieu historique de la pêche dans le Pas-de-Calais

Quel avenir pour le site des Ballastières, zone humide remarquable de la vallée de la Lys ?

Après plusieurs décennies de location de la part de la Fédération auprès de la « société civile des Ballastières » (famille Lekieffre), le site a été mis en vente courant de l'année 2022. Celui-ci n'étant pas classé en tant que zone de préemption du Département, ni des Conservatoires, il était ouvert à l'acquisition. La crainte de la Fédération était de voir ce site d'intérêts patrimonial et halieutique partir dans l'escarcelle d'un centre de loisir nautique.

Le Conseil d'Administration n'a pas tremblé devant le projet et s'est positionné en faveur d'une acquisition, l'objectif étant suite à cet achat de réaliser les travaux nécessaires pour lever les pressions présentes, puis de préserver cette zone humide tout en maintenant les activités historiques présentes comme le loisir pêche, la randonnée, l'observation naturaliste ...

Cette ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, située au nord de la ville d'Aire-sur-la-Lys, est composée de 5 étangs issus de l'extraction de graves et d'une plantation de peupliers à objectif commercial, soit un total de 22 hectares.

Ce site est bordé à l'est par un canal à grand gabarit, le canal de Neufossé, creusé en 1950 pour joindre la Lys à l'Aa.

Entre le canal et les Ballastières coule la Melde rivière de 2^{ème} catégorie piscicole, qui reçoit l'exutoire des Ballastières. Les Ballastières sont inscrites dans un corridor écologique (trames verte/bleue/noire), et sont aussi classées dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie comme zone à enjeu prioritaire « eau potable » avec un captage menacé par les pollutions diffuses.

Quelles espèces présentes ?

Des carpes de plus de 20kg peuplent les plans d'eau, on y trouve depuis la mise en place du no-kill quelques brochets flirtant avec le mètre.

Des travaux à venir

L'engagement politique de la Fédération est de porter sur ce site des travaux de restauration de la zone humide. La peupleraie mise en place sur la partie Est, a un impact important sur le développement des espèces faunistiques et floristiques inféodées aux zones humides. La reconnexion entre les plans d'eau pourrait être aussi bénéfique pour les différentes espèces piscicoles avec une accessibilité à des zones de reproductions optimales.



Dans les pas d'Eperlecques

La Fédération n'en est pas à son premier coup d'essai. L'étang fédéral d'Eperlecques a été la première acquisition foncière de la Fédération initiée en 2021. L'opportunité d'élargir l'offre pêche en plan d'eau dans le département s'est présentée grâce à une veille fédérale.

Avec ce plan d'eau idéalement situé à proximité immédiate de la ville de Saint-Omer, tout en conservant un côté sauvage, la Fédération s'est lancée dans l'achat avec un objectif précis : réhabiliter une zone humide en conciliant milieu et usages. Grâce à l'intervention de la Fédération, la loi Pêche s'applique désormais sur cet écrin vert propice à la reproduction des poissons blancs et du brochet. Les agents assermentés peuvent s'assurer du respect du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral sur ce site d'exception. Pour rappel, la pêche sur ce site est exclusivement en no Kill.

Une nouvelle offre pêche

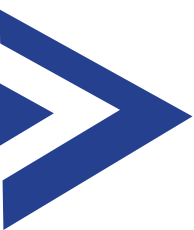
Les aménagements réalisés sur site sont multiples. L'approche d'un «accueil» familial est privilégiée avec l'installation d'espaces de pique-nique et des accès facilités à la pêche. L'attrait pédagogique sera également développé à long terme.

En outre, grâce à ces investissements, la Fédération propose des sites de pêche patrimoniaux sur lesquels la réglementation pêche inclut toutes les techniques comme la pêche de la carpe de nuit sur réservation gratuite directement auprès de l'accueil de la Fédération (Amélie) ou bien des pratiques en plein essor comme celle du float tube. Pour garantir le respect des usages, la Fédération développe également ses moyens humains pour le contrôle des sites. Pour exemple, depuis sa mise en place, le site d'Eperlecques compte d'ores et déjà deux gardes pêche particuliers bénévoles en soutien aux gardes pêche fédéraux.

L'acquisition foncière pour une Fédération permet d'élargir l'offre fédérale de pêche. La maîtrise d'un territoire garantit la mise en place d'une réglementation maîtrisée et adaptable dans la durée pour un loisir pêche de qualité accessible au plus grand nombre. De même l'ensemble des aménagements est pensé pour être pérenne dans le temps. A noter que ces acquisitions sont possibles grâce aux soutiens technique et financier de l'AEAP et LA FNPF.



Ils nous soutiennent



ZOOM SUR le mécénat

Qu'est-ce que le mécénat ?

Encadré juridiquement en France par la loi de juillet 1987 puis par celle du 1^{er} août 2003, le mécénat se définit communément par « un soutien apporté, par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe ou indirecte de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Le mécénat est un donc un don, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général.

On distingue généralement quatre formes de mécénat :

- 1 Financier : versement d'un don en numéraire
- 2 Nature : don de produits, ou de prestations de services, réalisés par l'entreprise dans le cadre de son activité
- 3 Matériel : véhicule, informatique, mobilier, prêt de salle...
- 4 Compétences : implication des salariés durant leur temps de travail (à ne pas confondre avec

le salarié bénévole qui exercera une activité associative sur son temps personnel, même s'il apporte ses compétences à l'association.)

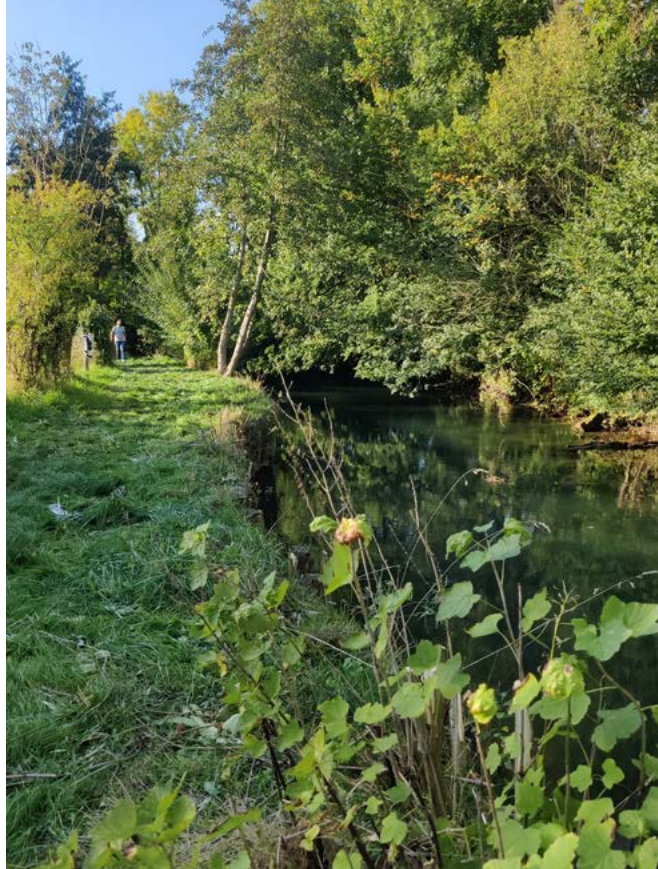
Notre 1^{er} mécène

Forêt-investissement est un cabinet de conseil en investissements forestiers et espaces naturels, spécialisé en évaluation et transactions foncières. Il a été créé en 2009 afin de permettre au plus grand nombre d'investir en forêt en toute transparence.

La structure a également créé un espace dédié à l'information forestière. Ce nouveau-né a été baptisé «The Forest Time» dans lequel une rubrique détaillée sur l'environnement y est développée.

Forêt-Investissement est la première structure à attribuer un mécénat financier à la Fédération. Cette contribution financière permet à la Fédération de concrétiser ses actions en faveur de la restauration écologique des milieux aquatiques. Forêt-Investissement soutient nos actions et n'hésite pas à les relayer notamment sur leur web magazine.





Parrainer un chantier participatif, pourquoi pas vous ?

En 2022, l'entreprise ADEO SERVICES a souhaité apporter son soutien sous la forme de mécénat de compétences (entrant dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et prévu à l'article 238 bis du Code général des impôts) à la Fédération. Comme indiqué précédemment, le mécénat de compétences permet aux entreprises la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de leurs collaborateurs auprès d'associations d'intérêt général à vocation culturelle, sociale, environnementale, humanitaire etc..., en manque de compétences spécifiques.

Ainsi le 11 octobre 2022, 8 salariés volontaires du groupe ont prêté main forte à Frédéric Cohen Solal dans le cadre d'un chantier participatif. L'objectif de cette journée était le nettoyage et l'entretien des berges du lit de la rivière Aa sur la commune d'Esquerdes, parcours fédéral no kill.

La joyeuse équipe a participé à l'ouverture du milieu et le nettoyage des zones de frayères pour favoriser la reproduction naturelle des espèces de la rivière (prédominance de salmonidés). Outre l'élan solidaire, ce type de journée reste également un outil efficace pour renforcer la cohésion d'équipe.

Quels besoins en fédération ?

La Fédération réalise de nombreuses actions tout au long de l'année qui représentent des coûts financiers et des besoins humains croissants. L'ensemble des mécénats sont envisageables pour mener à bien ces missions : restauration écologique des milieux, suivi scientifique des espèces piscicoles, organisation de colloques, réalisation de vidéos... Toute participation est la bienvenue.

Cette démarche vous intéresse ? Contactez Grégory Crowyn, directeur au 06.81.56.07.93

BON À SAVOIR

Le mécénat donne droit pour le mécène à une déduction de 60 % de son don sur le montant de l'impôt sur les sociétés versé en fin d'année. Une limite de déduction est fixée, mais depuis le 1^{er} janvier 2019, il appartient au chef d'entreprise de choisir ce qui lui est le plus favorable entre la traditionnelle limite de 0,5 % de CA HT ou un plafond de 10 000 € sur l'exercice.



Des actions concrètes

grâce à nos partenaires

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et Convention Annuelle

La Fédération conventionne depuis quelques années avec la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Nos partenaires nous ont accordé leur confiance et leur volonté de soutenir notre Fédération en s'inscrivant dans la durée par le biais de conventions pluriannuelles signées.

Afin de garantir une cohérence territoriale, ces conventions sont déclinées par territoire : Région ou Bassin avec les Fédérations concernées.

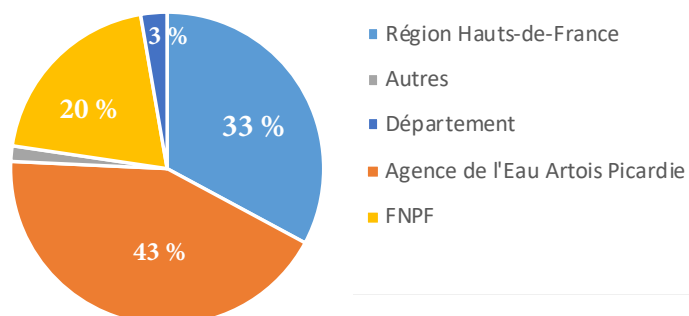
Les thématiques développées dans le programme d'actions, sont reprises dans les différentes politiques soutenues par nos financeurs en matière de biodiversité et de protection du milieu aquatique, avec les objectifs de restaurer une bonne qualité de nos cours d'eau et la libre circulation écologique ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de notre bassin hydrographique.

Chaque année la Fédération rédige un programme d'actions basé sur des projets concrets, une trentaine, développés et étayés par des dossiers rédigés par nos ingénieurs et la direction, visant à définir les travaux que nous souhaitons mettre en œuvre.

Les thématiques financées

- 1 Observatoire piscicole régional
- 2 Aménagement du territoire et la restauration des milieux aquatiques
- 3 Gestion durable de la ressource piscicole et sensibilisation
- 4 Développement économique local

Répartition des subventions 2022



La Fédération s'engage pour l'Homme et l'Eau

Outre un engagement au quotidien pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la Fédération est composée d'une équipe de passionnés qui allie savoir-faire, éthique et partage !

SDAGE 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2022-2027 a été adopté et le Programme de Mesures (PDM) a reçu un avis favorable à cette occasion.

Le SDAGE est un document de planification de la gestion de l'eau. Il donne les objectifs et les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux. Le Programme de Mesures traduit les dispositions du SDAGE d'un point de vue opérationnel. La Fédération du Pas-de-Calais participe activement à l'animation de ce programme dans le cadre de ses missions de rétablissement du bon fonctionnement du milieu aquatique.



Révision des plans de gestion

Obligation réglementaire, les plans de gestion quinquennaux écologiques sous déclaration d'intérêt général participent à l'atteinte des objectifs fixés dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Par ailleurs, ils planifient et organisent les interventions et travaux à mettre en œuvre pour l'entretien et la restauration écologique des rivières et de leurs affluents. Ces travaux permettent de retrouver les fonctions naturelles de nos milieux aquatiques. Ces plans sont rédigés par des syndicats à qui les communes ont délégué la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

En tant que gestionnaire du milieu aquatique, la Fédération et par conséquent les AAPPMA sont également associées à la rédaction de ces plans pour des actions concertées et collaboratives.

Guide Pratique d'entretien du cours d'eau

Dans le cadre de leur mission de gestion des milieux aquatiques, les AAPPMA sont tenues d'entretenir leurs parcours de pêche dans le respect de la réglementation. Afin de les accompagner, et en complément de l'identification des cours d'eau, la DDTM du Pas-de-Calais a rédigé le guide pratique relatif à l'entretien des cours d'eau : confortement de berges, faucardage, plan de gestion...

Toute action sur le milieu aquatique doit être concertée avec le syndicat mixte présent sur le bassin. La Fédération peut être l'intermédiaire pour concilier usage et milieu.



La FDAAPPMA62 : un tremplin professionnel pour les jeunes

Parce que l'Homme est au cœur des actions, il tient à cœur à la Fédération de faire découvrir ses divers corps de métiers : animation, communication, suivi scientifique, garderie, restauration écologique... C'est pourquoi elle accueille chaque année plusieurs stagiaires en stage découverte.

De même, notre structure travaille régulièrement avec des contrats d'apprentissage qui représentent de vrais tremplins professionnels pour les jeunes en études. En janvier 2022, 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65% des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié dans le secteur privé (Chiffres <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>).

Divers partenariats avec les écoles permettent chaque année à des dizaines de jeunes d'appréhender le monde professionnel accompagnés par la Fédération.



Crédit photos FNPF - Laurent Madelon

BILAN FINANCIER 2022

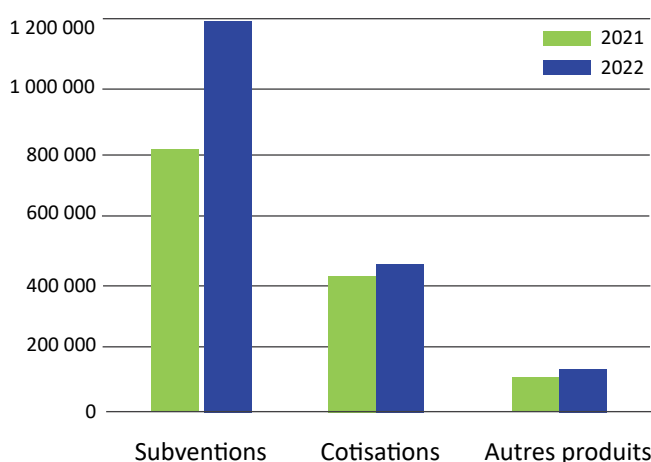
Les ressources et charges

Les ressources

Beaucoup de travaux ont été menés en 2022 ce qui génère une augmentation de nos subventions. L'année 2022 se rapproche de 2019 (budget avant COVID).

Le bon résultat des effectifs entraîne une hausse des recettes des cotisations.

Les autres produits sont en croissance légère suite à la variation du retour de l'Urne et des procès verbaux tant pour les pollutions que les dommages.



Les charges de fonctionnement

On observe un retour à un fonctionnement normal, comparable à l'année 2019, avant la pandémie Covid 19. Plusieurs diminutions sont observées grâce au changement du parc des copieurs, à la fin des charges de copropriété avec la vente des locaux de Béthune et à une maîtrise des contrats d'assurance. On constate une augmentation des honoraires dans le suivi des pollutions et dommages. Les dépenses de la masse salariale avec les contrats d'apprentissage et les mouvements de personnel sont stables. Les provisions pour risque sont en baisse.

Les autres charges sont en augmentation suite aux charges de parking et de péages, aux frais de congrès, ainsi qu'aux frais de prêt et autres pour les acquisitions.

	2021	2022
Rempoissonnement	34 517,49 €	35 331,96 €
Consommables	31 061,62 €	35 989,72 €
Sous-Traitance	2 276,00 €	1 782,00 €
Location copieur	3 382,48 €	3 238,30 €
Locations	34 344,24 €	33 665,76 €
Charges copropriété	2 144,00 €	0 €
Entretien	11 039,40 €	13 936,97 €
Assurance	20 038,64 €	17 368,25 €
Etude - Travaux	388 852,75 €	607 797,16 €
Honoraires	38 273,67 €	41 906,46 €
Publicité	5 263,52 €	14 097,44 €
Transport	441,70 €	1 485,38 €
Déplacements	20 305,70 €	33 378,02 €
Impôts et taxes	18 809,66 €	16 925,35 €
Charges de personnel	437 569,26 €	438 719,53 €
Dotations et provisions	32 632,93 €	24 793,66 €
Subventions, Réciprocité	84 581,50 €	104 812,98 €
Autres charges	37 813,45 €	68 639,44 €

L'équilibre de la réciprocité

Pour les recettes : la variation s'explique par le retour de l'Urne en hausse grâce à l'augmentation du nombre de cartes réciprocitaires vendues et à la hausse du nombre de cartes majeures.

Pour les dépenses : l'augmentation des dépenses s'explique par la croissance des effectifs chez les AAPPMA mixtes et l'entrée en réciprocité de nouvelles AAPPMA en 1^{ère} catégorie. 2022 est marquée par la régularisation des loyers des Ballastières pour la vente et l'augmentation des frais de baux de pêche de la part de Voies Navigables de France et du Domaine Public Fluvial. L'équilibre financier a pu être maintenu ainsi que le retour aux AAPPMA sur la base des 45%.

	2021	2022
Retour Urne	72 270,00 €	81 900,00 €
Part Cotisation Fédérale	80 000,00 €	87 217,27 €
Report n-1	1 466,94 €	3 335,53 €
RECETTES	153 736,94 €	172 462,70 €
Reversement Seconde	11 400,00 €	11 500,00 €
Reversement Mixte	11 658,00 €	13 5410,00 €
Reversement Première	58 058,60 €	71 514,90 €
Location	34 767,32 €	40 737,24 €
Rempoissonnement	34 517,49 €	34 067,01 €
DEPENSES	150 401,41 €	171 229,15 €
Solde de Gestion	3 335,53 €	1 233,55 €

Les cartes de pêche

	2021	2022
Majeur	8 005	8 411
Interfédérale	4 189	4 810
Automne	285	429
Total	12 479	13 650
Femme	649	752
Mineur	2 286 + 76 *	2665
- 12 ans	2 156 + 208 *	2331
Hebdomadaire	170	186
Journalière	5 746 + 2 *	5635
Total Général	23 772	25 219
Migrateur	233	220
Pass Pêche	281	408
Vignette URNE	73	78

* parrainage

On constate une augmentation des cartes majeures de 9,40 %. Seules les cartes journalières sont en recul.

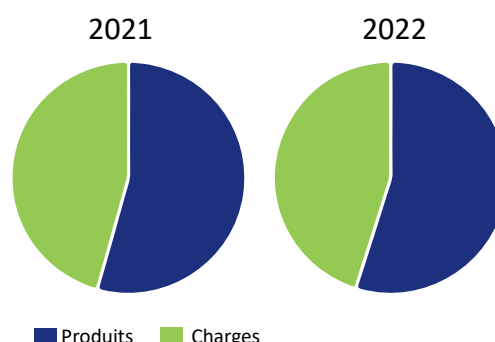
Le bilan financier

L'équilibre est maintenu, comme en 2021 au niveau du rapport produit charges. Le résultat 2021 a permis l'acquisition d'un territoire de pêche, zone humide, à Aire sur la Lys.

Le résultat financier permet aussi la réalisation de travaux d'agrandissement du stockage de matériel au siège de la Fédération qui sont en cours d'achèvement.

Le résultat 2022 permet d'envisager la poursuite du programme d'actions, le financement des travaux et d'éventuelles acquisitions foncières ainsi que le développement de l'halieutisme. Le résultat sera proposé en affectation.

	2021	2022
Produits	1 439 824,09 €	1 851 484,17 €
Charges	1 211 465,38 €	1 523 779,40 €
Résultat net comptable	228 358,71 €	327 704,77 €



■ Produits ■ Charges

RÔLE DE LA FDAAPPMA62



Le Conseil d'administration de la Fédération coordonne et anime les missions de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Il se compose à ce jour de 15 membres : Pascal SAILLIOT, Président, Francis FORTIER, Vice-Président, Patrice CHASSIN, Trésorier, Jean-Claude LEPAISANT, Trésorier Adjoint, Thierry BEAUSSE, Secrétaire, Jean-Baptiste MOREL, Secrétaire Adjoint, Renald BUSON, Jocelyne CADET, Bernard DUHANEZ, Joëls LIBESSART, Norbert KOSMALKI, Paul URVOA, Philippe VANTOUROUX, Jean-Jacques VERHAEGHE, David WERNET, Administrateurs. **A noter que dans chaque S.A.G.E., un administrateur est membre titulaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE).**

Rencontrer les agents de la FDAAPPMA62

Administration



Grégory CROWYN
Directeur
06.81.56.07.93



Amélie FLAHAUT
Secrétaire comptable
03.91.92.02.03

Pôle Technique



Benoit RIGALT
Responsable
Technique
06.19.18.63.09



Laetitia MUNCH
Chargée d'Etudes
06.19.18.62.91



Loïc HAVET
Chargé d'Etudes
06.24.18.10.14



Anthony DUSAUTOIR
Chargé d'Etudes
06.24.18.10.14

Pôle Loisir Pêche



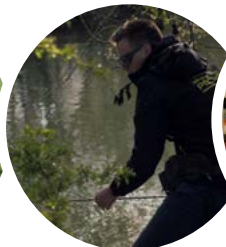
Géraldine
PINSON
Responsable
Développement
06.24.18.10.09



Frédéric
TERRIER
Responsable
Garderie
06.24.18.10.36



Frédéric
COHEN SOLAL
Animateur Pêche
Nature
06.24.18.10.08



Adrien
HETROIT
Agent de
développement
06.24.18.10.48



Thomas MORIN
DE LA MARE
Agent de
développement
07.68.44.91.80

Nous contacter :

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Rue des Alpes, 62510 ARQUES

Tél : 03 91 92 02 03 - Mail : contact@peche62.fr - Site web : www.peche62.fr